



N° SIRET : 352 248 926 000 45
NAF : 6010Z
N° T.V.A. : FR 78 352 248 926

Lapalisse	87.9
St-Gervais d'Auvergne / Riom	89.8
Dompiere-sur-Besbre	91.3
Clermont-Ferrand / Thiers	94.0 / 95.9
Vichy / Cusset	94.2
Moulins / Yzeure	94.3
Cluny	94.3
Gueugnon / Montceau-Les-Mines	94.7
Digoin / Bourbon-Lancy	95.9
Luzy	99.1
Montluçon / Commentry	99.4
Le Creusot	89.5
Clermont-Fd	DAB+
Chalon-sur-Saône / Le Creusot / Autun	DAB+

Diou, le 1^{er} janvier 2026.

Madame, Monsieur,

FUSION FM poursuit depuis ces dernières années son développement sur l'Auvergne, le Sud-Bourgogne, en FM et DAB+ sur les zones de Clermont-Ferrand, Autun, Le Creusot, Nevers, Luzy et Chalon-sur-Saône.

Soucieux d'apporter à votre association, une promotion optimale et adaptée en fonction de notre zone de couverture, nous vous proposons deux formules uniques d'abonnements.

Nous vous rappelons que les communiqués doivent être courts et ne pas inciter à l'achat, la location ou à la vente, aucune notion de marques doit être mentionnée.

Le contenu des annonces fera l'objet d'une validation préalable par la radio qui pourra refuser, sans dédommagement, tout message qui serait contraire à la ligne éditoriale de l'antenne de FUSION FM ou pourrait nuire à son image ou à la radio pour tout autre raison.

FUSION FM, radio commerciale indépendante, se positionne aujourd'hui, comme la 1^{ère} force de communication radio avec un bassin de près d'un million d'habitants et vous propose en plus, des offres attractives pour la promotion de vos évènements.

- L'annonce de vos communiqués dans « l'agenda des loisirs », 3 fois par jour pendant une semaine. (Tous les détails dans le courrier joint)
- La réalisation d'émissions sur place *en direct* avec notre « Fusion Mobily » camion régie, permettant d'interviewer des invités et les acteurs d'un évènement.
- La diffusion de spots publicitaires conçus et réalisés par des professionnels.

« Nous considérons notre profession comme le meilleur moyen de représenter votre notoriété et votre image. Nous voulons vous y aider par nos connaissances, toujours animés par l'esprit de vous rendre service »

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations,

L'équipe de FUSION FM



Adresse postale : 3, route de Gilly 03290 DIOU

Email : contact@fusionfm.fr

Tél. standard : 04.70.48.59.59

www.fusionfm.fr



N° SIRET : 352 248 926 000 45
NAF : 6010Z
N° T.V.A. : FR 78 352 248 926

CONTRAT D'ABONNEMENT FORFAITAIRE

*pour la diffusion d'annonces associatives
dans l'AGENDA 2026-2027*

Lapalisse	87.9
St-Gervais d'Auvergne / Riom	89.8
Dompierre-sur-Besbre	91.3
Clermont-Ferrand / Thiers	94.0
Vichy / Cusset	94.2
Moulins / Yzeure	94.3
Cluny	94.3
Gueugnon / Montceau-Les-Mines	94.7
Digois / Bourbon-Lancy	95.9
Luzy	99.1
Montluçon / Commentry	99.4
Le Creusot	99.5
Clermont-Fd	DAB+
Chalon-sur-Saône / Le Creusot / Autun	DAB+

(le règlement doit s'effectuer de préférence par virement, sinon d'un chèque à l'ordre de FUSION FM)

Nom de l'association :

Prénom et nom du responsable ou représentant :

Adresse du siège social :

Tél : Courriel :@..... *

*les factures seront adressées uniquement par mail

Tarifs forfaitaires multizones : Cocher l'option choisie.

Abonnement occasionnel : **150 € TTC*** dont TVA (20%) : 24.17 €

Formule valable pour un communiqué, et un seul, diffusé trois fois par jour durant une semaine.

Abonnement annuel : **245 € TTC*** dont TVA (20%) : 40.00 €

Formule sans limitation du nombre d'annonces de manifestations organisées par l'association bénéficiaire du forfait pendant un an de date à date à compter du mois de la première diffusion dans les conditions définies ci-dessous. Cependant, un seul communiqué par semaine et une seule semaine de diffusion du même communiqué dans le mois.

ATTENTION (valable pour les deux formules) : Pour les agendas du 15/08/2026 inclus au 28/08/2026 inclus. Les communiqués devront être adressés avant le 06/08/26.

Conditions définies :

Chaque communiqué sera diffusé trois fois par jour entre 6h20 et 12h40 **à compter du samedi précédent la date de l'événement prévu la semaine suivante.**

Par conséquent, tout communiqué non réceptionné **avant le vendredi midi** ne sera pas diffusé.

Les filiales ou autres antennes locales d'une association sont considérées comme des associations à part entière, et doivent à ce titre acquitter leur propre abonnement.

Les associations exerçant une activité professionnelle ainsi que les associations fiscalisées ou à objet commercial ne sont pas autorisées à s'abonner. Elles peuvent en revanche, s'adresser à nos services pour une campagne publicitaire. Les annonces ne comportent aucune marque et aucune référence commerciale.

Le contenu des annonces fera l'objet d'une validation préalable par la radio qui pourra refuser, sans dédommagement, tout message qui serait contraire à la ligne éditoriale de l'antenne de FUSION FM ou pourrait nuire à son image ou à la radio pour tout autre raison.

RAPPEL : Les communiqués à caractère commercial ne peuvent être diffusés dans l'agenda des loisirs.

Fait à , le

Pour FUSION FM,

Pour l'Association

P/o La Direction

.....
Nom-Prénom du Signataire

* Tarifs TTC au 01/01/26 (dont TVA 20.00 %) et sous réserves de modifications de la grille des programmes 2026



Adresse postale : 3, route de Gilly 03290 DIOU

Tél. standard : 04.70.48.59.59

Email : contact@fusionfm.fr

www.fusionfm.fr

IBAN : FR76 1680 6008 2009 3042 8200 125 **Code BIC : AGRIFRPP868**

Facture

N° ...2....-

CH / VIR :

Ne pas remplir